



Projet Educatif Centre de loisirs de Rai « Bulle d'Air »

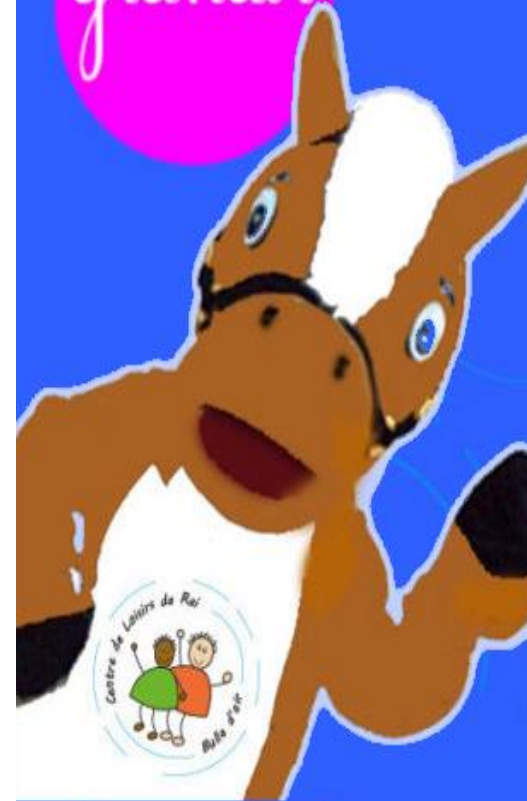


2021

chanter

jouer

grandir



buller

cuisiner

Table des matières

I. <u>Définition du projet éducatif</u>	Page 2
II. <u>Organisation et fonctionnement</u>	Page 2
a) <u>Les vocations de l'association</u>	Page 2
b) <u>Organisation générale</u>	Page 2
c) <u>Membres du bureau et Conseil d'Administration</u>	Page 3
d) <u>Responsable de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)</u>	Page 3
e) <u>Le public accueilli</u>	Page 3
f) <u>Le fonctionnement général</u>	Page 3
g) <u>Les ressources humaines</u>	Page 4
h) <u>Les moyens Financiers</u>	Page 4
III. <u>Les principes éducatifs</u>	
a) <u>Les valeurs véhiculées</u>	Page 5
b) <u>Les objectifs du projet éducatif</u>	Page 6
c) <u>Prendre du plaisir</u>	Page 6

I. Définition du projet éducatif

Le projet éducatif est une obligation réglementaire pour tous les accueils collectifs de mineurs. Il traduit son engagement, ses priorités, ses principes éducatifs. Il définit le sens de ses actions. Il fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre.

Le projet éducatif est transmis au directeur et à l'équipe pédagogique. Il détermine les orientations du projet pédagogique. Il est disponible sur le site internet ou il est possible de le demander au directeur.

Ce projet remplace celui de 2018, et est valable pour les 3 prochaines années.

II. Organisation et fonctionnement

a) Les vocations de l'association

L'association a pour objet de proposer aux enfants un milieu favorable au développement et à l'épanouissement individuel et collectif par des loisirs, rencontres, vie collective, activités sportives et sorties culturelles.

De nouer des relations avec les parents pour contribuer à l'éducation des enfants par des temps d'échange, de prévention et de sensibilisation, mais également d'intégration dans le fonctionnement de l'association.

b) Organisation générale

Le Centre de Loisirs de RAI "Bulle d'Air" est une association loi 1901, géré uniquement par des bénévoles (parents, amis, membres du Conseil Municipal de RAI, etc..) élus au Conseil d'Administration, lors de l'Assemblée Générale annuelle, ou par cooptation entre deux Assemblées Générales, dans le seul but d'apporter une "Bulle d'Air" aux enfants.

L'une des vocations de l'association est d'inclure les parents dans les activités de leurs enfants et dans la gestion du centre de loisirs. Pour cela, une place majoritaire leur est offerte, tant dans le conseil d'administration que dans le bureau.

Il est déclaré à La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP). Un numéro d'accueil est délivré pour chaque période d'ouverture, ce qui nécessite de déclarer auprès de celle-ci, le nombre d'enfants inscrits ainsi que le nombre d'animateurs présents.

Le Centre de Loisirs est hébergé dans les locaux du Pôle Animation Pierre SEVIN, situé Route de St Symphorien à Rai dans l'Orne (61).

Le bâtiment est mis à disposition par la Commune de Rai. Les salles sont claires et lumineuses équipées de mobilier moderne et adaptées aux enfants. La cuisine permet de mettre en place des

ateliers pâtisserie. Une pièce au calme est entièrement réservée aux plus petits. Les espaces extérieurs sont équipés de jeux sécurisés pour le plus grand plaisir des acrobates.

c) Membres du bureau et Conseil d'Administration

Président : Andrew THOMPSON-COON Tel : 0682644438 @ : thompsoncoon.andrew@wanadoo.fr	
<u>Secrétaire</u> Mme Myriam CICE <u>Secrétaire Adjointe</u> Mme Mélissa MICHEL	<u>Trésorière</u> Ludivine MARTIN <u>Trésorière Adjointe</u> Mme LENOBLE Maryline
<u>Autres membres du Conseil d'Administration</u> Sylvie RENO, Christine CORBIN, Sandrine LE GALL, Stéphanie PINTEL,	

Le bureau est élu tous les ans, à la suite de l'assemblée générale.

d) Responsable de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Nom Prénom	CAVALLARO Lorenzo
Fonction	Directeur de structure
Mail	assbulledair@gmail.fr
Téléphone	0781843851 0250769032
Site internet	https://centredeloisirsrai.fr/
Facebook	https://www.facebook.com/bulle.dair.3990

e) Le public accueilli

Le Centre de Loisirs reçoit tous les enfants scolarisés âgés de 3 à 12 ans révolus. Tous les enfants seront accueillis dans une démarche égalitaire sans discrimination sociale ou culturelle. Les enfants présentant un handicap physique ou mental, le seront également avec les éventuelles prédispositions que nécessite un accueil de qualité.

f) Le fonctionnement général

Le Centre est ouvert les mercredis en périscolaire et durant les vacances en extrascolaire. (sauf celles de Noël)

Les familles doivent inscrire leurs enfants auprès du directeur, par téléphone, mail ou via le site internet.

Périodes	Jours d'ouverture	Horaires	
Scolaire	Les mercredis	7h30-18h	Possibilité d'inscrire à la demi-journée Les enfants doivent ramener leurs repas
Vacances	Du lundi au vendredi	7h30-18h	Inscription uniquement à la journée. Le repas est fourni par l'association sauf lors de sorties

Les familles doivent prendre connaissance du règlement intérieur, disponible sur le site internet, affiché dans les locaux, et il est possible d'en demander un exemplaire auprès du directeur.

g) Les ressources humaines

L'équipe d'encadrement

L'association se réfère aux textes de la DDCSPP réglementant les accueils de loisirs en termes de quantité et de qualifications des différents intervenants auprès des enfants.

L'accueil est placé sous la responsabilité d'un directeur, titulaire d'un BPJEPS AS avec UCC.

L'accent sera mis sur la qualification des animateurs au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs)

Autres intervenants

La Mairie de Rai met à disposition le personnel technique.

Les bénévoles (membres du bureau, membres du Conseil d'Administration, parents etc.) aidant à la gestion du centre et à la mise en place d'actions (ex : arbre de Noël, marché de Noël, foire à tout etc..)

h) Les moyens Financiers

➤ **Les subventions des partenaires financiers**

L'association perçoit des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Orne dans le cadre de sa contractualisation avec le Contrat Enfance Jeunesse et des Prestations de Services Ordinaire.

Dans le cadre d'actions ponctuelles, d'autres partenaires peuvent intervenir dans le financement (Fonds européen, la Région Normandie, le Département de l'Orne, ...).

- **Les subventions de la mairie de Rai**
- **Les partenariats avec des communes voisines**

Des conventions de partenariats ont été signées avec les communes suivantes :

- Ecorcei
- Beaufai
- Les Aspres
- Saint-Sulpice sur Risle
- Saint Martin d'Ecublei
- Saint-Nicolas de Sommaire
- Saint Symphorien des Bruyères
- La Gonfrière
- La Chapelle Viel
- Aube (uniquement au mois d'Août, lors de la fermeture de son Centre de Loisirs)

L'engagement de ces communes est la prise en charge de 2€ par jour et par enfant les mercredis, et de 3€ par jour et par enfant lors des vacances scolaires, dans le but de rendre plus accessible à leurs administrés l'accès au Centre de Loisirs.

➤ Les participations des familles

	QF < 500€	501€ < QF > 700€	701€ < QF > 1000€	QF > 1000€
Vacances scolaires Enfants de Rai ou des communes conventionnées	5,90€/jour	6,35€/jour	6,80€/jour	7,70€/jour
Vacances scolaires Enfants hors commune, ou non conventionnées	8,90€/jour	9,35€/jour	9,80€/jour	10,70€/jour
Mercredis Enfants de Rai ou des communes conventionnées	4,73€/jour	5,18€/jour	5,63€/jour	6,53€/jour
Mercredis Enfants hors commune ou non conventionnées	6,73€/jour	7,18€/jour	7,63€/jour	8,53€/jour

➤ Les projets d'autofinancement

III. Les principes éducatifs

a) Les valeurs véhiculées

La citoyenneté

C'est l'apprentissage de la vie en société, la connaissance et le respect de l'autre, et la création de liens de solidarité.

La démocratie

C'est le droit à la différence, à la parole et à la participation. Ce droit donné à l'enfant lui permet de se sentir acteur.

L'engagement

C'est sensibiliser les enfants au fait qu'ils peuvent s'engager dans des projets et des actions qui les touchent (ex l'écologie, le bénévolat, les clubs sportifs etc.)

L'inclusion

C'est inclure tous les enfants sans discrimination dans le centre. D'intégrer les parents dans les projets, de les rendre acteurs. De permettre, de favoriser les relations inter générationnelles.

b) Les objectifs du projet éducatif**Permettre à l'enfant de s'exprimer**

En donnant la possibilité d'exprimer une opinion, une idée ou raconter une histoire, lors des temps d'échange. Il est important pour lui de se sentir écouté par les autres (enfants et adultes), c'est pour cela l'équipe pédagogique doit rester à l'écoute toute la journée.

Développer le lien social et la citoyenneté

En mettant en place des règles de vie et en faisant participer les enfants aux tâches de fonctionnement quotidien.

Favoriser l'intégration de chaque enfant

En adaptant les activités et la surveillance (selon l'âge, la capacité, le besoin etc.) pour favoriser l'intégration de chaque enfant et pour qu'il trouve sa place au sein du groupe.

Développer l'éveil culturel et leurs créativité

En proposant différentes activités, sportives, culturelles, artistiques etc.
Et en créant des univers imaginaires avec des thèmes et des histoires.

Favoriser l'autonomie, la responsabilité et le développement de l'enfant

En permettant à l'enfant de prendre des initiatives et en le laissant faire seul des actions de la vie quotidienne (mettre ses vêtements, manger, se servir etc.)

c) Prendre du plaisir

L'objectif le plus important est que les enfants prennent du plaisir à venir au centre de loisirs de Rai « Bulle d'Air », qui doit être un lieu où les enfants peuvent rigoler, s'amuser, chanter, jouer, grandir, sauter, courir etc.